

## Compte rendu analytique du conseil de communauté du 4 novembre 2019

Nombre de conseillers en exercice : 96  
Nombre de présents : 66  
Nombre de votants : 78

L'an deux mille dix-neuf, le quatre novembre à dix-huit heures, le conseil de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté à Mourenx sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

**ETAIENT PRESENTS** : Mmes et MM Jean-Pierre CAZALERE, André CASSOU, Alain PEDEGERT, Madeleine BROLESE, Philippe GARCIA, Alice BENAVENTE, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Lucien PRAT, Guy PÉMARTIN, David CRABOS, Jacques CASSIAU-HAURIE, Patrick TASSERIE, Jean-Bernard PRAT, André CORLOBÉ (suppléant de Mme Maryse PAYBOU), Jean-Marie PINON, Henri POUSTIS, Nadia GRAMMONTIN, Michel BARBE, Louis COSTEDOAT, Daniel BOULIN, Dominique TOUYA, Jean-Jacques TEIXEIRA, Gérard PALOUMET, Francis LARROQUE, Georges TROUILHET, Pierre MUCHADA, Jean-Luc NOURY, Valérie PEYROUS, Véronique REMY, Yves SALANAVE-PEHE, Michel CAMDESSUS, Anthony BERBEL, Encarnacion CANTON, Bruno CIOSSE, Patrice LAURENT, François MATEOS, Olivier MOUNOLOU, Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Jean-Luc MARTIN, Joëlle BAYLE-LASSERRE, Jean-Pierre BOUNINE, Luis Miguel CONEJERO, Yves DARRIGRAND, Marc DESPLAT, Louis-Philippe DUPOUY, Jean-Louis GROUSSET, Geneviève GUICHEMERRE, Emmanuel HANON, Christine LABORDE, Jacques LABORDE, Madeleine PICHAREAU, Jérôme TOULOUSE, Hélène MARTEUILH, Daniel BIROU, Michel LABOURDETTE, Marie-Thérèse LAVIELLE, Jean LABASTE, Pierre LAFARGUE, Raymond INCHASSENDAGUE, Francis GRINET, Alain BOUCHECAREILH, Gérard DUCOS, Maïthé MIRASSOU, Christian LÉCHIT, Francis LAYUS et Philippe ARRIAU

formant la majorité des membres en exercice.

**ETAIENT EXCUSES OU ABSENTS** : Mmes et MM. Guy LAFFITTE, Frédéric LAVIELLE, Axelle MARCHET, Bénédicte ALCETEGARAY (pouvoir à M. Henri POUSTIS), Michel LAURIO (pouvoir à M. Francis LAYUS), Mathias DUCAMIN, Maryse PAYBOU, Michel DARETTE, Hervé LAFITTE, Patrick GALOPIN, Jean-Simon LEBLANC (pouvoir à M. Dominique TOUYA), Michel JESER, Paul MONTAUT, Didier REY (pouvoir à M. Patrice LAURENT), Jean-Pierre DUBREUIL (pouvoir à M. Jacques CASSIAU-HAURIE), Aline LANGLES (pouvoir à Marie-Thérèse LAVIELLE), Albert LASSERRE-BISCONTE, Régis CASSAROUME, Delia MATA-CIAMPOLI, Gilbert AURRIAC, Corinne CARRIAT, Jeanne LUGA, Pierrette DOMBLIDES (pouvoir à M. Yves DARRIGRAND), Jeanne LAMAZERE (pouvoir à M. Marc DESPLAT), Céline LEMBEZAT, Anne-Marie LATASTE, Jean-Jacques SENSEBE (pouvoir à M. Jean-Louis GROUSSET), Thierry LAFFITTE (pouvoir à Mme Véronique REMY), Franck VIREBAYRE-GASTON (pouvoir à M. Philippe GARCIA), David HABIB (pouvoir à M. Georges TROUILHET), Jean-Claude MORERE.

**SECRETAIRES DE SEANCE** : Mmes Sylvie MOUSQUES dit CABANOT, Nadia GRAMMONTIN.

### Compte rendu des décisions prises par le Président et le bureau

*Monsieur le Président rend compte des décisions prises par le Bureau et par lui-même en vertu des délégations que le Conseil de communauté leur a confiées.*

#### **Rapport 1 : Rapport sur les orientations budgétaires pour l'année 2020.**

*Le conseil communautaire, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré à l'unanimité, acte que le rapport sur les orientations budgétaires 2020, les engagements pluriannuels ainsi que la structure et la gestion de la dette ont été présentés et débattus en conseil communautaire.*

**Rapport 2 : Délégation d'actions reconnues d'intérêt métropolitain au profit du Pays de Béarn.**

*Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 2.*

**Rapport 3 : Soutien à l'investissement immobilier de la SARL CHOUARD.**

*Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 3.*

**Rapport 4 : Soutien à l'investissement immobilier de la SCI JULGUI au profit de la SARL B.G.M.S Métallisation.**

*Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 4.*

**Rapport 5 : Zone de Louprien : vente d'une emprise à Monsieur DA COSTA.**

*Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 5.*

**Rapport 6 : Biron : demande d'acquisition de la société OCTIME en vue de son extension.**

*Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 6.*

**Rapport 7 : Zone Eurolacq 2 : vente du lot 3 A à la SCI VAL D'ASPE représentée par M. François CACHAU.**

*Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 7.*

**Rapport 8 : Zone Eurolacq 2 : vente du lot 6 C à la SARL SPEM.**

*Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 8.*

**Rapport 9 : Mourenx : vente d'un terrain à l'association CIEL.**

*Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 9.*

**Rapport 10 : Office de tourisme Cœur de Béarn : demande de classement en deuxième catégorie.**

*Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 10.*

**Rapport 11 : Logement social : modalités de remboursement de l'avance à taux zéro consentie à la commune de Lacadée.**

*Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 11.*

**Rapport 12 : Convention avec Ecocène pour la sensibilisation des élèves de primaire au domaine de l'énergie.**

*Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 12.*

**Rapport 13 : Travaux d'aménagement et de sécurisation de la traversée du village sur la RD 2002 à Tarsacq (2ème tranche) : signature d'une convention entre le Département et la communauté de communes de Lacq-Orthez.**

*Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 13.*

**Rapport 14 : Travaux d'aménagement de la rue Bergoué (RD 233) à Arthez-de-Béarn : signature d'une convention entre le Département et la communauté de communes de Lacq-Orthez.**

*Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 14.*

**Rapport 15 : Aménagement du cœur de bourg de Labastide-Monréjeau : signature de l'avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la communauté de communes de Lacq-Orthez et la commune de Labastide-Monréjeau.**

*Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 15.*

**Rapport 16 : Aménagement d'un nouveau parking près de la salle des fêtes d'Audéjos à Lacq : signature de l'avenant n° 1 à la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée entre la communauté de communes de Lacq-Orthez et la commune de Lacq-Audéjos.**

*Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 16.*

**Rapport 17 : Autoroute A64 Demi échangeur La Virginie : convention de financement entre le Département des Pyrénées-Atlantiques, la ville d'Orthez, la communauté de communes de Lacq-Orthez et la société des Autoroutes du Sud de la France.**

*Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 17.*

**Rapport 18 : Modification du tableau des effectifs 2019.**

*Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 18.*

**Rapport 19 : Soutien aux associations pour des manifestations sportives et culturelles et/ou pour la location de chapiteaux : attribution de subventions.**

*Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 19.*

**Rapport 20 : Création d'un budget annexe pour la zone d'activité SAÏCA.**

*Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 20.*

**Rapport 21 : Décision modificative n° 4 au budget principal 2019.**

*Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 21.*

**Rapport 22 : Décision modificative n° 2 au budget annexe La Geüle.**

*Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 22.*

**Rapport 23 : Décision modificative n° 2 au budget annexe déchets.**

*Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 23.*

**Rapport 24 : Décision modificative n° 2 au budget annexe Pays d'Art et d'Histoire.**

*Adoption, après que le conseil communautaire en eut délibéré, à l'unanimité de ses membres, du rapport n° 24.*

Le Président,



Jacques CASSIAU-HAURIE